

Catégories (conditions à satisfaire le 1er janvier 2022)		Part fédérale FFCAM	Parts CR-CD	Part club CAF SLV	Assurances		Nouvelle adhésion, renouvellement, mutation		Nouvelle adhésion (4) à partir du 1er mai 2022	
			Région + département		RC (1) obligatoire	APAS facultative	Avec RC seule	Avec RC+APAS	Avec RC seule	Avec RC+APAS
T1	Membre de plus de 24 ans (né avant le 01/01/1998)	32,80	1,50	26,50	14,50	20,80	75,30	96,10		
C1	Conjoint de membre titulaire dans le même club	16,70	1,50	17,50	14,50	20,80	50,20	71,00		
A1	Plus de 65 ans (né avant le 01/01/1957) et 10 ans de CAF sans interruption (inscrit FFCAM avant le 01/09/2012)	23,50	1,50	19,50	14,50	20,80	59,00	79,80	non applicable	non applicable
E1	Enfant de membre dans le même club de 18 à 24 ans (né du 01/01/1998 au 31/12/2003 inclus)	10,50	1,50	19,50	14,50	17,00	46,00	63,00		
E2 (2)	Enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant mineur de membre dans le même club (né après le 31/12/2003)	4,80	1,50	7,50	14,50	17,00	28,30	45,30		
J1	Jeune de 18 à 24 ans (né du 01/01/1998 au 31/12/2003 inclus)	21,40	1,50	20,50	14,50	17,00	57,90	74,90		
J2	Jeune de moins de 18 ans (né après le 31/12/2003)	16,20	1,50	9,50	14,50	17,00	41,70	58,70		
P1 (3)	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM, Gardiens de refuge en activité	28,50	1,50	21,50	14,50	20,80	66,00	86,80		

(1) RC : assurance responsabilité civile (cf. loi sur le sport)

(2) Pour les petits-enfants ou arrière-petits-enfants mineurs, présenter les livrets de famille ou photocopies justifiant la filiation.

(3) Le tarif P1 est accordé aux professionnels sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le Ministre chargé des sports.

A noter pour la catégorie P1 : seul le renouvellement est possible en ligne, les nouvelles adhésions doivent être prises au club.

(4) Seules les nouvelles adhésions sont concernées par la réduction de 20% (hors assurances) pour encourager les adhésions tardives à compter du 1er mai.

Adhérents 2020-2021 : le renouvellement est obligatoire pour continuer la pratique des activités après le 30 septembre 2021.

Assurances facultatives	APAS (1)	20,80 €	Sauf pour les moins de 25 ans : 17 €. Majorée de 1 € pour frais de gestion si souscription en ligne différée.
	ME (2)	97 €	Extension monde entier, facultative, nécessite d'avoir souscrit l'APAS
	IAR (3)	39 €	Individuelle accident renforcée, facultative, nécessite d'avoir souscrit l'APAS
		20 €	Tarif réservé aux bénévoles du club

(1) APAS : assurance de personne et assistance secours en France, Union Européenne, Suisse et Maroc (peut-être souscrite ultérieurement)

(frais de recherche et de secours, frais médicaux, assistance et rapatriement à l'adresse qui figure sur la licence).

(2) ME : extension de l'APAS au monde entier, à souscrire au club, en ligne ou par courrier à l'assureur, avec photocopie de la licence et chèque.

(3) IAR : extension individuelle accident renforcée, à souscrire au club, en ligne ou par courrier à l'assureur, avec photocopie de la licence et chèque.

Cie d'assurance : Gras Savoye Montagne, service FFCAM, parc Sud Galaxie, 3 B rue de l'Octant, BP 279, 38433 ECHIROLLES Cedex.

Ligne dédiée : 09 72 72 22 43 ou www.grassavoie-montagne.com

Pièces à fournir :

Pour une nouvelle adhésion au club de St Laurent du Var

En ligne :	A la permanence :
Formulaire en ligne. Lien sur www.cafslv.com : onglet adhésion	Fiche d'adhésion (disponible à la permanence) complétée, datée et signée
Certificat médical : " non contre-indication à la pratique des sports de montagne " à envoyer par mail au GAD*	Certificat médical : " non contre-indication à la pratique des sports de montagne " à remettre à la permanence ou à envoyer par mail au GAD*
Paiement en ligne sécurisé	Paiement par chèque, daté et signé, à l'ordre du "CAF de St Laurent du Var"

Pour un renouvellement d'adhésion au club de St Laurent du Var

En ligne :	A la permanence (ou par courrier envoyé à l'adresse portée sur l'appel) :
Formulaire en ligne. Connexion avec le code indiqué sur l'appel individuel.	Appel individuel reçu à domicile, vérifié , corrigé et complété, daté et signé
Certificat médical à envoyer par mail au GAD*, si 1 réponse négative à l'auto-questionnaire de santé joint à l'appel de cotisation ou bien si le certificat précédemment fourni est périmé**	Certificat médical à remettre à la permanence ou à envoyer par mail au GAD*, si 1 réponse négative à l'auto-questionnaire de santé joint à l'appel de cotisation ou bien si le certificat précédemment fourni est périmé**
Paiement en ligne sécurisé	Paiement par chèque, daté et signé, à l'ordre du "CAF de St Laurent du Var"

Pour un changement de catégorie, de club, ou une double adhésion

Pas de traitement en ligne : compléter une fiche d'adhésion à demander à la permanence ou par mail au GAD*

* GAD (Gestion adhérents) : yves.delanglade@orange.fr

** **Validité du certificat médical** : 10 ans pour les pratiquants âgés de moins de 50 ans, 5 ans entre 50 et 65 ans et 3 ans au-delà,

Les adhérents peuvent exprimer le souhait de ne pas recevoir d'information des partenaires de la fédération (page <http://extranet-clubalpin.com/mesinfos>)

Important : l'adhésion prend effet dès le versement de la cotisation et cessera le 30/09/2022 à minuit.

Pour faciliter le renouvellement de la licence, la couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31/10/2022 inclus.

« Le Choucas » : revue semestrielle du CAF SLV : gratuit sur www.cafslv.com (onglet programmes)

« Fich'Info » : bulletin trimestriel du CAF SLV

Abonnement à la revue trimestrielle FFCAM « La Montagne & Alpinisme » :

Adhérent résidant en France	21 €
Adhérent résidant à l'étranger	26 €
Non adhérent résidant en France	35 €
Non adhérent résidant à l'étranger	40 €
Vente au numéro	9 €